



**CANADA**  
**QUÉBEC – MRC DU GRANIT**  
*MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER*

---

RÈGLEMENT NO. 2025-266  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-90

Résolution 2025-04-120

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 2006-90 ;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Frédéric Destrijker

SECONDÉ PAR : madame Geneviève Maheux

ET RÉSOLU

- QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement intitulé :
  - « RÈGLEMENT NO. 2025-266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-90 AFIN DE MODIFIER LES USAGES EN ZONE I-5, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;
- QUE conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur.

# RÈGLEMENT NO 2025-266

## RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2006-90 AFIN DE MODIFIER LES USAGES EN ZONE 1-5

### ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 2006-90 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

### ARTICLE 2

La grille des spécifications feuillet 7/7 est modifiée comme suit :

- Ajouter un point noir dans la colonne I-5 afin d'autoriser « l'industrie de transformation agroforestière » dans cette zone.

### ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Denis Poulin  
Maire

---

Bernard Roy  
Directeur général greffier-trésorier

Avis de motion :	2025-02-11
Adoption du premier projet de règlement :	2025-02-11
Assemblée publique de consultation :	2025-02-27
Adoption du deuxième projet de règlement :	2025-03-11
Demande d'approbation référendaire :	2025-03-31
Adoption du règlement :	2025-04-08
Certificat de conformité :	2025-06-10
Entrée en vigueur :	2025-07-14